

AUTO-ASSISTANCE & CENTRES DE RESSOURCES (*SELF-HELP & RESOURCE CENTER*)

Ces centres fournissent une assistance juridique gratuite aux personnes sans avocats. Les centres disposent d'un personnel comprenant des organisations à but non lucratif et des membres des programmes Pro Bono du Barreau de D.C. Ils n'offrent pas d'assistance téléphonique, donc ceux qui ont besoin d'assistance devraient se présenter aux heures d'ouverture.

Centre de ressources relatives aux petites créances (*Small Claims Resource Center*)

Édifice B de la Cour : Salle 102
Heures : Jeudi 9h15 – 12h00

Centre des ressources relatives au droit de la consommation (*Consumer Law Resource Center*)

Édifice B de la Cour : Salle 102
Heures : Mercredi 9h15 – 12h00

Centre d'auto-assistance du Tribunal de la famille (*Family Court Self-Help Center*)

Palais de justice de Moultrie : Salle 4335
Téléphone : (202) 879-1471

Heures : Lundi – Vendredi 8h30 – 17h00

Centre de ressources relatives aux locataires et propriétaires (*Landlord Tenant Resource Center*)

Édifice de la Cour : Salle 115
Téléphone : (202) 508-1710

Heures : Lundi – Vendredi 9h15 – 12 h00

Centre de ressources relatives aux successions (*Probate Resource Center*)

Édifice A de la Cour : Troisième étage
Téléphone: 202-879-4800

JUGE SIÉGEANT À LA CHAMBRE DU CONSEIL (*JUDGE-IN-CHAMBERS*)

Le juge de la Chambre du Conseil est chargé de traiter les diverses questions d'urgence pendant les heures normales de travail qui exigent une prise de décision judiciaire rapide. Ces questions d'urgence viennent de chaque division de la Cour, et comprennent les demandes d'ordonnances restrictives temporaires.

Palais de justice de Moultrie : Salle
4220 Téléphone : (202) 879-1450

MISSION:

Protéger les droits et libertés, soutenir et interpréter la loi, et résoudre les litiges de manière pacifique, juste et efficace

BUREAU DES JURÉS (*JUROR OFFICE*)

Palais de justice de Moultrie : Salle
3130 Téléphone : (202) 879-4604

Services d'interprètes de la Cour (*Court Interpreting Services*)

Services pour les sourds et malentendants (202) 879-1492
Langues étrangères (202) 879-4828

Liste des numéros de téléphone et de télécommunication pour personnes sourdes (TDD) (*TDD Telephone Listing*)

Juge en chef de la Cour supérieure	(202) 879-1310
Greffier de la Cour d'appel	(202) 626-8843
Greffier de la Cour supérieure	(202) 879-1232
Comité des admissions	(202) 626-8859
Informations sur la Division pénale	(202) 783-6445
Bureau exécutif	(202) 879-0105
Informations sur le Tribunal de la famille	(202) 879-0133
Division des ressources humaines	(202) 879-4243

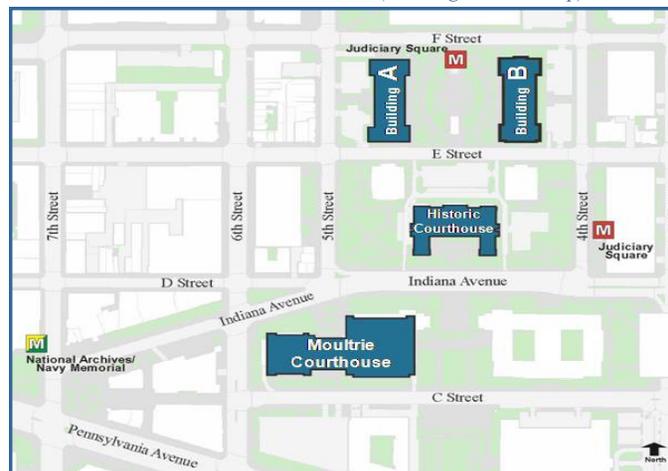
Assistance pour les personnes handicapées (ADA) (*Assistance for Persons with Disabilities (ADA)*)

Voix-(202) 879-1700 Fax
(202) 879-1802

ADACoordinator@dcsc.gov



Plan de localisation de l'édifice (*Building Location Map*)



COURS DU DISTRICT DE COLUMBIA (*DISTRICT OF COLUMBIA COURTS*)

INFORMATIONS (*INFORMATION*)



D. C. Court of Appeals
Historic Courthouse
430 E Street, N.W.
Washington, D.C. 20001



Superior Court of the
District of Columbia
Moultrie Courthouse
500 Indiana Ave., N.W.
Washington, D.C. 20001

Court Building A
515 5th Street, N.W.
Washington, D.C. 20001

Court Building B
510 4th Street, N.W.

(202) 879-1010
www.dccourts.gov



COUR D'APPEL DU DISTRICT DE COLUMBIA (*DISTRICT OF COLUMBIA COURT OF APPEALS*)

La Cour d'appel est l'équivalent de la Cour suprême d'un État. Étant le plus haut tribunal du district de Columbia, la Cour est habilitée à examiner toutes les ordonnances définitives, les jugements et certaines ordonnances interlocutoires (non-définitives) de la Cour supérieure. La Cour a également compétence pour examiner les décisions des agences administratives, conseils et commissions du gouvernement du district de Columbia, ainsi que pour répondre aux questions de droit certifié par les cours d'appel d'État et fédérales.

Si vous perdez votre affaire à la Cour supérieure, vous pouvez faire appel auprès de la Cour d'appel de D.C. Toutefois, les ordres émis par un juge de la Cour supérieure doivent être examinés par un juge associé de la Cour supérieure avant d'être interjeté en appel devant la Cour d'appel.

Contact : Public Office, Historic Courthouse
Phone: (202) 879-2701



COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE COLUMBIA (*SUPERIOR COURT OF THE DISTRICT OF COLUMBIA*)

La Cour supérieure se charge des questions d'instances locales, y compris les questions d'ordre civil, pénal, familial, de succession et d'impôt. Elle fournit également une variété de services de règlement de litiges alternatifs par le biais de la Division « multiportes », et gère le programme de probation pour mineurs du district par le biais de la Division des services sociaux du Tribunal de la famille.

AFFAIRES CIVILES (*CIVIL MATTERS*)

Section des actions civiles (*Civil Actions Branch*)

Cette section gère les affaires civiles d'une valeur de plus de 5 000 dollars, à l'exception des affaires familiales non-pénales et des affaires où la Cour fédérale a compétence exclusive. Palais de justice de Moultrie : Salle 5000 Téléphone : (202) 879-1133

Section Propriétaires & Locataires (*Landlord & Tenant Branch*)

Cette section s'occupe des cas de possession de biens immobiliers et des violations du Code du logement de D.C.
Édifice B de la Cour : Salle 110
Téléphone : (202) 879-4879; Enregistrement : (202) 879-1152

Section des petites créances & des conciliations (*Small Claims & Conciliation Branch*)

Cette section se charge des cas où le montant du litige s'élève à

Édifice B de la Cour : Salle 120 Téléphone : (202) 879-1120
INDEMNISATION DES VICTIMES DE DÉLITS GRAVES
(*CRIME VICTIMS COMPENSATION*)
Ce programme fournit une assistance aux victimes de délits graves ainsi qu'à leurs familles.

Édifice A de la Cour : Salle 109 Téléphone : (202) 879-4216
AFFAIRES PÉNALES
(*CRIMINAL MATTERS*)

Les juges de la section pénale examinent toutes les affaires pénales locales, y compris les cas de circulation graves, de délits mineurs et délits graves. La Section des procédures spéciales se charge des mandats d'amener, des cas requérant des procédures spéciales (c'est-à-dire des fugitifs, des assignations de témoins, les questions de compétence mentale, etc.), et des demandes de renseignements concernant les motions visant à sceller des dossiers d'arrestation. Palais de justice de Moultrie : 4ème étage, Téléphone: (202) 879-1373

AFFAIRES DE VIOLENCE DOMESTIQUE (*DOMESTIC VIOLENCE MATTERS*)

Les juges de l'Unité violence domestique examinent les cas dans lesquels les parties demandent des ordonnances de protection contre des personnes liées par le sang, la garde légale, le mariage, un enfant en commun, le partage de la même résidence (actuelle ou passée), ou ayant une relation amoureuse (actuelle ou passée). Les ordonnances de protection temporaires sont valables 14 jours et peuvent être obtenues à l'un ou l'autre de ces Centres d'admission des victimes de violence domestique :

Palais de justice de Moultrie : Salle 4242
Téléphone : (202) 879-0157

Greater Southeast Hospital
1328 Southern Ave., S.E., Salle 311
Téléphone : (202) 561-3000

AFFAIRES FAMILIALES (*DOMESTIC MATTERS*)

Le Tribunal de la famille s'occupe des cas de mauvais traitement et de négligence envers les enfants, de délinquance juvénile, de relations familiales (par exemple, le divorce, la garde, l'adoption), la paternité et la pension alimentaire, et la santé mentale et la déficience mentale. La Division des services sociaux du Tribunal de la famille gère la probation de mineurs.

Centre d'admission central (CIC) (*Central Intake Center (CIC)*)

Le CIC est le seul endroit habilité à recevoir le dépôt de toutes les affaires relevant du Tribunal de la famille.
Palais de justice de Moultrie : Salle JM 520 Téléphone : (202) 879-1212

Section des relations familiales (*Domestic Relations Branch*)

Palais de justice de Moultrie : Salle JM
300 Téléphone : (202) 879-1261

Bureau des mariages civils
(*Marriage Bureau*)
Palais de justice de Moultrie, Salle
4485 Téléphone: (202) 879-4840

Section des mineurs & des questions de négligence
(*Juvenile & Neglect Branch*)
Palais de justice de Moultrie, Salle JM
300 Téléphone: (202) 879-1465

Section de la paternité & des pensions alimentaires
(*Paternity & Child Support Branch*)
Palais de justice de Moultrie, Salle JM
300 Téléphone: (202) 879-4856

Section de la santé mentale et habilitation
(*Mental Health & Habilitation Branch*)
Palais de justice de Moultrie, Salle 4475
Téléphone: 879-1040

Division des services sociaux
(*Social Services Division*)

Édifice B de la Cour :
Informations sur les mineurs (202) 879-1794

RÈGLEMENT DES LITIGES PAR LA DIVISION « MULTIPORTES » (*MULTI-DOOR DISPUTE RESOLUTION*)

Cette division aide les parties à régler leurs litiges par la médiation, l'arbitrage et d'autres méthodes de règlement de litiges.
Édifice A de la Cour : Salle 105 Téléphone : (202) 879-1549
Informations pour la communauté et Programme d'orientation

(*Community Information and Referral Program*)

Un programme gratuit qui tente d'aider les gens à résoudre les litiges

sans avoir à déposer une affaire à la Cour.
Édifice A de la Cour : Salle 114
Heures : Lundi – Vendredi 8h30 – 17h00

AFFAIRES DE SUCCESSION (*PROBATION MATTERS*)

La Division des successions a compétence sur les testaments, la succession des personnes décédées, les fiducies, la tutelle de mineurs, et la tutelle des adultes handicapés.
Édifice A de la Cour : 3ème étage, Téléphone: (202) 879-4800

AFFAIRES FISCALES (*TAX MATTERS*)

La Division des impôts gère tous les appels et les demandes de révision des évaluations fiscales de D.C. et toutes les procédures où le District cherche des sanctions pénales prévues par le code des impôts de D.C.
Palais de justice de Moultrie : Salle 3131 Téléphone : (202) 879-1737